



# Breuillet

AM/055/2025

## ARRETE

### DELEGATION DE SIGNATURE A MADAME ELODIE AVIT COORDINATRICE ESPACES PUBLICS

Le Maire de BREUILLET,

Vu l'article L.2122-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, autorisant M. le Maire, sous sa surveillance et sa responsabilité par arrêté à déléguer sa signature à certains fonctionnaires ;

Vu la délibération 2020 I 31 du Conseil municipal en date du 30 Juin 2020, accordant la délégation permanente du Conseil municipal au Maire pour la durée de son mandat en vertu des articles L.2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le volume des affaires traitées nécessite, dans un souci de bonne administration des affaires municipales, d'accorder une délégation de signature à des fonctionnaires d'autorité,

## ARRETE

**Article 1 :** Délégation de signature est donnée à **Madame Elodie AVIT, Coordinatrice Espaces Publics**, dans le cadre de ses attributions, pour

- Engagement des dépenses du service Espaces Publics et Environnement dans la limite de 3 000 € HT,
- Signature de la certification des justificatifs des mandats de paiement,
- Bordereaux d'envoi aux administrations et aux particuliers,
- Attestation de travaux.

**Article 2 : Publication, notification, exécution**

Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Publié au registre des arrêtés de la mairie,
- Affiché aux lieux accoutumés,
- Transmis à Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Palaiseau

et dont ampliation sera :

- Notifiée à l'Agent,
- Adressée à Madame La Directrice Générale des Services,
- Madame la Trésorière Principale de Dourdan.

Mis en ligne le 31/07/2025 à 10h05

REÇU EN PREFECTURE

le 29/07/2025

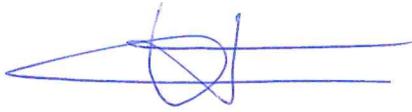
Application agréée E-legalite.com

99\_AI-091-219101052-20250613-AM0552025-A

Notifié le 18.06.2025

Fait à Breuillet, le 13 juin 2025

La coordinatrice des Espaces Publics



Elodie AVIT

Mme Le Maire,



Véronique MAYEUR